



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Mel : sntrs-cgt@cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°324 du 19 avril 2022

SOMMAIRE

Spécial Commission Exécutive

- Rapport introductif à la CE du SNTRS-CGT du 29 mars 2022
- Relevé de décision de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 29 mars 2022
- Motion votée à la CE du 29 mars 2022

Rapport Introductif à la CE du SNTRS-CGT du 29 mars 2022

Par Dina Bacalexi

« Est-ce ainsi que les hommes vivent ? » se demande Aragon dans un poème du *Roman inachevé* devenu célèbre grâce à la chanson de Léo Ferré. Comme les « morts » du poème, qu'on « avait mis à table » en ce « temps déraisonnable », la guerre en Ukraine s'est « invitée » à notre table au moment où la pandémie donnait l'impression de céder sa place. Rappelons Jean Jaurès assassiné à cause de sa persévérance pacifiste au moment où il fallait prôner intérêts nationalistes et unions bellicistes : « le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage ».

J'ai commencé par les références françaises pour vous mettre à l'aise, mais la Grèce n'est jamais très loin. D'abord, le passé récent. Un autre pacifiste, le député, médecin et athlète Grigoris Lamprakis dont l'histoire est connue grâce au film « Z » de Costa-Gavras, fut assassiné le 22 mai 1963 à Thessalonique par des nervis de « l'état parallèle » d'extrême-droite, cautionnés par la respectable droite dite de gouvernement. Ses marches marathoniennes pour la paix en pleine guerre froide, son engagement pour une culture de la paix, qui n'est pas seulement l'absence de conflit armé mais inclut les luttes sociales, la démocratie à tous les niveaux, la culture, l'éducation et la science, lui ont coûté la vie. Quatre ans plus tard, le 21 avril 1967, la dictature des colonels s'installait au pays avec la bénédiction de l'OTAN, fauteur de guerre par excellence.

Ensuite, le passé lointain. Au 5^e siècle avant J.-C., le dramaturge Euripide dans sa tragédie *Hélène*, avait imaginé que la guerre de Troie, qui s'était terminée par l'extermination des Troyens et l'esclavage des Troyennes, était causée non par l'agression du prince troyen Pâris contre le royaume grec de Sparte et l'enlèvement de la Belle Hélène, mais par une manipulation des divinités qui ont voulu se jouer des mortels et ont envoyé à Troie un fantôme, tandis qu'ils cachaient la véritable Hélène en Égypte. L'historien grec Hérodote (6^e s. av. J.-C.) déclare que « personne n'est aussi insensé que de préférer la guerre à la paix ; car dans la seconde, ce sont les enfants qui enterrent leurs parents, tandis que dans la première ce sont les parents qui enterrent leurs enfants ».

Mais le 24 février, l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe au mépris du droit international, a montré une autre réalité, celle, effrayante, que l'on peut lire chez Thucydide, dont l'histoire décrit les atrocités de la plus grande guerre civile de la Grèce antique, la Guerre du Péloponnèse (431-404 av. J.-C.), où la grande et puissante Athènes, appliquant la loi du plus fort, a écrasé la petite île de Mélos, sous prétexte de son alliance avec l'adversaire, la Sparte militariste.

L'invasion de l'Ukraine, avec son corollaire, l'exode des civils par millions, réactive les menaces nucléaires dans une Europe qui se pensait un continent de paix. Elle fait réapparaître de façon tragique la polarisation du monde. Avec la CGT, et avec les syndicats de notre secteur au sein du CSEE et de l'IE, le SNTRS l'a condamné avec fermeté. Au Comité technique du CNRS le 9 mars et au Conseil d'administration le 15 mars, nous avons interpellé la direction sur la solidarité notamment à nos collègues d'Ukraine qui vivent ce drame terrible, mais aussi à celles et ceux qui, courageusement, en Russie, s'élèvent contre la guerre. Parmi eux des collègues, y compris de l'Académie des sciences de Russie (tribune dans *Le Monde* du 25.02), des féministes, des journalistes et de simples citoyens qui font face à la répression. Récemment, la journaliste qui a osé brandir une pancarte pour la paix à la télévision russe a déclenché une série de réactions contre la guerre dans le monde journalistique russe.

Les coopérations scientifiques franco-russes ont été suspendues suite aux instructions gouvernementales. Certes, c'est moins grave que les vies humaines perdues sous les bombes, moins grave que les familles déchirées ou déracinées. Mais si notre ligne indéfectible demeure la paix, ce qui est souligné dans toutes les expressions de la CGT, partie prenante du collectif des Marches pour la paix (et non des faux pacifistes qui veulent armer l'Ukraine), il ne faut pas oublier que même au plus fort de la guerre froide, les coopérations entre scientifiques des deux blocs n'ont jamais cessé, et c'est en partie grâce à elles que le pire a été évité. Rappelons-nous Frédéric Joliot-Curie qui a lancé en 1950 l'appel de Stockholm contre la bombe atomique. Lire à ce propos la lettre imaginaire de l'écrivain Frédéric Boyer dans *la Croix l'Hebdo* de ce week-end

adressée aux deux cosmonautes russes de l'ISS, « “condamnés” à la paix et à la coopération dans l'espace, quand sur Terre [...] la guerre fait rage ».

Cette guerre que Poutine pensait « éclair » mais qui risque d'être « son Afghanistan », selon *Haaretz*, aura des conséquences sur notre vie quotidienne. Une note détaillée de la CGT publiée le 25 mars, intitulée « les enjeux énergétiques et la guerre en Ukraine », décrypte ces conséquences, afin d'éviter que ce soient les travailleurs et les citoyens qui paient la crise. Les prix de l'énergie étaient déjà insupportables, entre les mains du marché mondialisé concurrentiel. Notons que TotalEnergies, dont les patrons successifs étaient bien choyés par Poutine (tout comme ceux des 35 entreprises du CAC40 implantées en Russie), a eu tout le mal du monde à suspendre ses activités juteuses, sûrement à cause de la vieille lune capitaliste qui prétend que le « doux commerce » (c'est-à-dire les affaires) pacifie les relations internationales. Au lieu de baisser notre chauffage l'hiver prochain (conseil que les nombreux foyers en précarité énergétique apprécieront), il faut considérer l'énergie comme un bien de première nécessité et sa gestion 100% publique.

Publique, sous l'œil planificateur d'un État fort différent de l'État « accroc » au cabinets de conseil privés qui « se saborde », selon le titre d'un article de *l'Humanité* du 18 mars présentant le rapport de la commission d'enquête sénatoriale (daté du 16 mars) sur l'influence croissante des cabinets de conseil privés sur les politiques publiques. Ce « phénomène tentaculaire » engloutit plus d'un milliard d'€ d'argent public en 2021, et confie au privé la conception et le suivi des politiques publiques, sous prétexte qu'il n'existe pas de compétences dans la fonction publique. La contre-réforme des retraites, stoppée par la pandémie mais revenue aujourd'hui suite à des déclarations dangereuses du Président de la République, « l'avenir du métier enseignant », l'organisation d'une « convention de managers de l'État » pour leur faire avaler « Action publique 2022 » sont quelques-unes des missions de ces cabinets. Selon la sénatrice Éliane Assassi, rapporteure de la commission, ce choix *politique* vise à « éteindre la fonction publique d'État en la contournant ou en cassant les statuts ». En dehors de toute légitimité ou contrôle démocratique, et même fiscal. Le Sénat a dénoncé le mensonge éhonté du cabinet MacKinsey qui a déclaré sous serment payer ses impôts en France mais ne l'avait pas fait depuis 10 ans. Espérons que la justice fera maintenant son travail.

On voit l'importance, pour la fonction publique, du vote CGT aux élections professionnelles de décembre prochain : non seulement pour « la défense », mais surtout pour « l'illustration » de son rôle irremplaçable pour la société.

Qu'il est loin le temps pandémique où les néolibéraux faisaient l'éloge du service public qui, dans tous les pays où il est fort, a permis aux populations de survivre et tenu des économies à flot ! Ce temps où l'on promettait la juste récompense des efforts accomplis et des risques encourus est vite oublié. Et ce n'est pas une annonce électorale de revalorisation du point d'indice qui effacera une décennie de reculs et deux années de désastre COVID. Le point d'indice a reculé de 12,7% au regard de l'inflation depuis 2010. Selon les estimations de l'UFSE, même avec cette prétendue revalorisation, un cadre de catégorie A sera recruté « à peine 11% au-dessus du SMIC ». Que dire aussi des inégalités salariales femmes-hommes, au centre des revendications du 8 mars cette année ? Le SNTRS-CGT a communiqué sur ces inégalités au CNRS, soulignant qu'en dépit des grilles salariales de la fonction publique, la division genrée existe bel et bien, si l'on regarde les promotions, les corps et les métiers. Les systèmes de primes, comme le Rifseep et maintenant le Ripec pour les chercheurs, participent de la discrimination.

Mais on nous présente des budgets en augmentation et on nous dit qu'il faut être content, car l'application de mesures salariales de la LPR va arranger les choses. Au CNRS, certes la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) a augmenté de 4% (budget 2022), mais c'est juste le taux de l'inflation, et ce n'est rien face au 12,3% d'augmentation des ressources propres. Quant à la LPR, elle porte en elle précarité et casse des statuts, recul des libertés académiques (un « chercheur d'argent » dépend peu ou prou de son bailleur de fonds), et concurrence entre acteurs de la recherche publique. Les fameuses « chaires junior » font leur apparition, et, malgré l'adresse du SNTRS au DU (*En Bref* du 10 février), le courage n'est pas de mise en période de pénurie de postes et de moyens : on fait donc son marché, avec l'illusion qu'à terme la brillante personne recrutée sera titularisée *sans être décomptée* du nombre global des postes mis au concours.

Précarité « de luxe » et précarité de « petites mains » surqualifiées et surexploitées. Sans la pandémie, mais surtout sans les vives protestations syndicales en faveur des collègues dont les contrats expiraient et qui n'arrivaient pas à finir le travail pour lequel on les avait embauchés, le CNRS aurait perdu 102 ETPT sur la gestion 2021. La prolongation de ces contrats a permis, de l'aveu même du DRH, de stopper provisoirement l'érosion de l'emploi. Mais comme les bonnes choses ont une fin, l'érosion se poursuivra en 2022 et au-delà. Il faut être un bon élève de l'austérité : épargner et réduire l'emploi public de titulaire. Comme si cela ne suffisait pas, le CNRS « réfléchira sur sa représentation et son organisation en région », selon les dires du PDG au CA du 15 mars. Cet euphémisme a eu sa première expression concrète : la suppression programmée de la délégation de Normandie qui sera fusionnée avec celle du siège parisien en 2023. Comme pour le budget présenté en hausse par un coup de prestidigitation, cette suppression n'est pas un abandon de l'implantation du CNRS en Normandie et ne remet pas en cause son « engagement scientifique » envers les laboratoires. Il faut le croire sur parole !

Incrédules que nous sommes, nous préférons nous méfier. Car les signaux de toute part sont alarmants en cette période pré-électorale de tous les dangers. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'intersyndicale ESR a tenu à s'exprimer contre l'extrême-droite et les velléités de la voir comme refuge ou réceptacle des colères et des souffrances, à défaut de mobilisations massives pour sortir l'ESR public des griffes du néolibéralisme. N'oublions pas non plus l'indispensable fascicule *S'armer contre l'extrême-droite* du collectif VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes) dont la CGT est membre.

Si le désespoir engendre des monstres, nous pouvons puiser de l'espoir dans les luttes qui se mènent hors des frontières de la France. Dans le BRS n°522, qui fait suite à l'intervention de notre syndicat partenaire britannique UCU (*University and College Union*) à notre congrès, on peut suivre la très dynamique mobilisation des collègues outre-Manche qui se poursuit dans la durée et dont les revendications sont très proches des nôtres. Leur cri de ralliement, « nous sommes arrivés au point de rupture », signale la fin de la résignation : ne plus se faire exploiter avec des charges de travail impensables et des salaires indignes, ne plus voir les pensions baisser de 35% par la faute des gestionnaires de leur caisse de retraite, refuser la précarité qui frappe même les universités les plus prestigieuses dont les dirigeants s'offrent des ponts en or. Même empêchés par des lois antisyndicales qui les obligent à suivre des procédures bureaucratiques longues et coûteuses pour organiser la moindre action, les collègues sont depuis décembre sur les piquets de grève, démissionnent des jurys d'examen en guise de protestation, s'organisent de mille façons pour faire gripper la machine. Ils ont le soutien de leurs étudiants, ce qui les fait tenir. Compte tenu des mesures de rétorsion, on peut voir son salaire réduit ou même en être privé quand on a participé à une action, sans avoir fait un seul jour de grève.

Les collègues britanniques en ont eu assez du mépris, quand, pendant la pandémie, ils se sont démenés pour faire fonctionner l'ESR, ne pas abandonner leurs étudiants, continuer leur recherche en télétravail improvisé et imposé, ce qui a fortement pénalisé les femmes. La pandémie a servi de catalyseur à bien des travailleurs qui ont pris conscience de la valeur de leur travail et de la force du collectif : des syndicats s'organisent même dans des secteurs où le patronat est des plus agressifs comme Amazon ou Starbucks... ; de véritables réformes du travail instaurant des droits et des augmentations de salaires voient le jour, comme en Espagne où les syndicats ont pesé de tout leur poids pour enfin voir leurs luttes aboutir ; à Minneapolis, suite à une grève de 18 jours de 96% des 4.500 membres de la *Minneapolis Federation of Teachers*, le 25 mars un accord a donné satisfaction à toutes leurs revendications salariales, de protection des enseignants de couleur, de réduction des effectifs des classes et de prévention des risques psycho-sociaux.

La pandémie avait déclenché des luttes pour la justice vaccinale qui se sont élargies avec l'exigence de respect et d'égalité exprimée par les anciens colonisés face à un « Occident » et un « Nord » hégémoniques. L'Alliance « *The People's Vaccine* » milite toujours non seulement pour la levée des brevets sur les vaccins et traitements anti-COVID face à Big Pharma et ses complices, mais surtout pour le partage des technologies et du savoir-faire qui permettra la décentralisation de la production, favorisant ainsi l'industrie de bien des pays du sud global. Cette lutte est toujours en cours, même si la diversion de l'UE, qui a récemment prétendu être enfin favorable à la levée des brevets (mais seulement en paroles) et la guerre en Ukraine l'ont évincée de notre actualité. Les militants africains ou asiatiques la mènent toujours, car la pandémie sévit toujours dans leurs contrées et que leur besoin d'indépendance scientifique, technologique, industrielle, sociale et politique est très fort.

La pandémie et la guerre en Ukraine ont mis en lumière le besoin de coordination mondiale via l'ONU, dont le rôle tend à être minimisé par les puissances impérialistes et capitalistes. Comme le dit Bertrand Badie dans une interview récente, il faut regarder vers les agences onusiennes telles l'OMS, le Haut-commissariat pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial, qui travaillent à de vraies solutions des questions mondiales au-delà des calculs géopolitiques des dominants.

Si la résolution de l'ONU du 3 mars exigeant une solution diplomatique du conflit russo-ukrainien conforme au droit international est restée inappliquée, ces agences seront appelées à remédier aux conséquences immédiates et à long terme de cette guerre : la crise alimentaire qui risque de causer des famines surtout en Afrique, et le sort des réfugiés. Si prompt à trier ou à expulser des réfugiés (rebaptisés « migrants ») de faciès, de religion ou de provenance géographique moins « recommandable », l'UE ouvre largement ses portes aux personnes qui fuient l'Ukraine appliquant même en leur faveur pour la première fois la directive réfugiés votée en 2001. Or des témoignages entre autres d'étudiants et post-docs africains, asiatiques ou moyen-orientaux font état d'un tri ouvertement raciste. Dans une déclaration publiée le 11 mars, l'IE dénonce cette discrimination et réaffirme qu'en tant « qu'éducateurs et syndicalistes, nous défendons les droits de toutes les personnes migrantes et réfugiées », y compris celui à l'éducation qui offre un semblant de vie normale et favorise la résilience.

Au Conseil d'administration du CNRS, le SNTRS a souligné que l'accueil dans nos laboratoires ne doit souffrir aucune discrimination. L'amertume des bénévoles qui ont pendant de longues années secouru les réfugiés à Calais ou à la Roya faisant face à la répression policière et à des poursuites judiciaires et qui voient aujourd'hui des villes ouvrir grandes leurs portes aux réfugiés ukrainiens tandis qu'elles expulsaient les autres, ne doit pas avoir de place dans la recherche publique.

Pour finir, rappelons les mots de la déclaration intersyndicale CGT-FSU-Solidaires suite à l'invasion de Poutine en Ukraine : « la voie vers une paix à long terme passe par la diplomatie, un désarmement négocié, le financement de plans pour la justice sociale et climatique, qui devraient être la priorité des États plutôt que la relance des budgets militaires ou l'élargissement de l'OTAN ». Si on veut la paix, il ne faut surtout pas « préparer la guerre », mais poursuivre inlassablement, contre vents et marées, même sous le bruit le plus assourdissant des bombes, le chemin de la réconciliation des peuples sous la bannière de notre commune humanité.

Relevé de décision de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 29 mars 2022

➤ **Récapitulatif des décisions prises en réunion :**

- Demande de mise à disposition de la présentation de la fiche de paye
- Préparer un " pack " nouveaux entrants pour les sections (articles d'actualité du SNTRS-CGT, dépliant syndicalisation...)
- Recensement au niveau des sections sur l'invitation (ou non) des syndicats par les délégations régionales à la journée des nouveaux entrants.
- Faire un tract sur le harcèlement moral, voir aussi pour refaire des formations. Idem pour le harcèlement sexiste...
- Reprendre les formations pour les défenses individuelles
- Question du retrait de la labellisation CNRS de certaines UMRS, nos élus aux CSI et sections du CoNRS doivent porter cette question au comité national. Prévoir une réunion des élus (en visio) avant la session de printemps pour débattre entre autre de ce point.
- Faire un tract pour répondre aux propositions de Macron sur la recherche
- GTs voir propositions ci-dessous. Informer les adhérents (via les sections) pour une participation éventuelle aux Gts à mettre en place au SNTRS, informer en même temps du travail prévu dans les BAR UFSE. Pas de redondance entre BAR UFSE et Gts du SNTRS, au contraire lien entre les deux si même sujet (un camarade en lien entre BAR et Gts si possible).

➤ **Votes lors de la CE du 29/03/2022**

Région Provence et Corse :

Les deux décisions de la CE votée à l'unanimité (30 votants)

1) Toutes les dispositions relatives à la région SNTRS-CGT Provence Corse prévues par la motion votée au congrès de Sète du SNTRS-CGT de 2021 sont prolongées jusqu'au 5 avril 2022 par la CE du SNTRS-CGT réunie à Ivry sur Seine le 29 mars 2022.

2) La commission exécutive du SNTRS-CGT réunie à Ivry sur Seine le 29 mars 2022 prolonge la mission d'accompagnement par le Bureau national du syndicat de la région SNTRS-CGT Provence Corse jusqu'au prochain CSN du syndicat.

Proposition de thèmes et création de GTs SNTRS-CGT

Validation des thèmes des différents GTs SNTRS-CGT 27 votants : 25 Pour, 2 abstentions

Droits des salariés et statuts : Grilles salariales, indemnitaire, protection sociale, textes réglementaires

Vie syndicale : chartes, décharges syndicales, animation des sections

Recherche : organisation de la recherche (budget, pilotage), intégrité scientifique, évaluation

Sens et organisation du travail : Santé et travail, condition de travail, Télétravail, évolution de nos cœurs de métiers

Liberté et discriminations et égalité professionnelle : discriminations syndicales, autres discriminations, femmes mixité, égalité pro, violences sexistes

Contractuels : constitué et actif

Thèmes sociétaux : environnement

Cellule communication : constituée et active

Cellule élections professionnelles : à constituer rapidement

Cellule dialogue social institutionnel CNRS : à constituer rapidement

Vote d'une Motion 29 votants, 29 pour

Motion : Pour la défense de nos organismes et de leurs personnels

La commission exécutive du SNTRS-CGT réunie le 29 mars 2022 a débattu des annonces faites par la direction du CNRS concernant les réorganisations en cours et à venir dans l'établissement. La disparition formelle de la délégation Normandie, le dépeçage du site de Meudon-Bellevue, la volonté de réduire drastiquement le nombre d'unités labellisées par le CNRS annoncent une réduction jamais égalée du rayonnement du CNRS dans le paysage de la recherche française. La situation à l'Inria est également préoccupante, avec la signature de conventions avec les universités, qui acte entre autres le changement de nom des centres de recherche, ces derniers devenant centres Inria de l'université. La commission exécutive décide de mettre en action le syndicat pour alerter la communauté scientifique dont le Comité national de la recherche scientifique et l'ensemble du personnel en vue d'organiser une grande mobilisation pour signifier à nos dirigeants notre attachement indéfectible et notre détermination pour la défense des organismes de recherche nationaux et de leurs personnels.

Villejuif le 29 mars 2022